

Investissement Canada—Loi

Alors je pense, monsieur le Président, et je suis convaincu que le projet de loi que nous débattons doit être mis en application dans les plus brefs délais. Nous devons ouvrir nos portes intelligemment aux investisseurs...

M. Rossi: C'est pas toi, ça: intelligemment!

M. Bissonnette: ... poliment aussi aux investisseurs étrangers, et nous devons absolument utiliser ces gens-là, utiliser les capitaux étrangers afin de créer de l'emploi. C'est pour cela que nous sommes ici et c'est contre ce que le gouvernement précédent... c'est cela qu'ils ont défait pendant 16 ans. Alors, monsieur le Président, je vous demande d'accélérer afin que nous puissions passer ce projet de loi dans les plus brefs délais.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, je prends encore la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-15, la Loi sur les investissements au Canada, parce que je pense que les amendements que nous avons sur le Bureau sont très importants, mais avant de parler des amendements, j'aimerais dire que le gouvernement nous a avisés à 15 h 15 cet après-midi qu'il imposerait la clôture sur cette loi. Qu'est-ce que cela veut dire imposer la clôture sur une loi? Cela veut dire que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a décidé de bâillonner l'opposition. Il n'aime pas ce qu'il entend. C'est évident qu'il n'a pas l'intention d'accepter des amendements. C'est un affront à la démocratie. C'est un geste odieux. C'est un geste inacceptable.

M. Gauthier: Ils vont voter pendant 470 minutes!

Mme Killens: J'ai quand même l'intention, monsieur le Président, de parler des deux amendements à l'étude dans le moment, les motions n^{os} 19 et 20.

L'article proposé par le gouvernement est trop vague dans le moment. Voici comment l'article se lit: «Est constitué Investissement Canada, agence chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.»

C'est ce que dit l'article 6. Nous pensons que les deux amendements qui sont proposés, celui proposé par le député, notre collègue de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et celui du député d'Essex-Windsor (M. Langdon) sont très, très importants. Ils visent à élargir le rôle de l'agence.

Monsieur le Président, je me permets de lire l'amendement que nous proposons afin de m'assurer que mes collègues d'en face sachent ce qu'ils refusent. Les deux premières lignes demeurent les mêmes. Nous, nous voulons ajouter et je cite:

... dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente loi, d'obtenir des avis et des examens d'investissements par des non-Canadiens en vertu de la présente loi, et de fournir aux autres ministères et organismes fédéraux concernés des renseignements sur les moyens de stimuler les investissements des Canadiens...

Pourquoi les députés de l'opposition s'opposent-ils? Je ne comprends pas, monsieur le Président. C'est pourtant simple. On tente de mieux définir la raison d'être de l'agence, et ainsi nous éviterons des problèmes de communication, et par conséquent, nous prendrons de meilleures décisions. Nous voulons, premièrement, que l'agence obtienne des avis sur les investissements par des non-Canadiens, et deuxièmement, que l'agence fournisse des renseignements aux autres ministères et organismes fédéraux.

Il est seulement normal que l'on tente de favoriser une implication de nos investisseurs canadiens chez nous. Il serait inacceptable que, en ouvrant ainsi la porte aux investissements étrangers, on la ferme à nos propres investisseurs. C'est la

seule façon pour le gouvernement de s'assurer que la priorité sera accordée aux investisseurs canadiens.

Plusieurs de mes collègues ont parlé de l'importance de maintenir au Canada l'argent canadien. Il est tout aussi important de savoir intéresser nos investisseurs à miser sur l'économie canadienne. Ainsi, en informant les autres ministères et organismes fédéraux des moyens à prendre afin de stimuler les investissements de nos entrepreneurs et de nos industriels ici même au Canada, il ne pourra qu'en ressortir une saine concurrence.

A mon avis, et je l'ai déjà dit, je considère comme vital pour le Canada de maintenir un contrôle sur la qualité des investissements faits au Canada. Nous avons tout intérêt à accueillir les investissements étrangers, mais il ne faudrait surtout pas décourager nos hommes et femmes d'affaires de prendre de nouvelles initiatives ici même au Canada.

La preuve est déjà faite. L'investissement fait au Canada par des Canadiens entraîne des avantages économiques de beaucoup supérieurs à ceux de l'investissement étranger tant dans la recherche et le développement qu'aux possibilités d'exportations et cela réduirait aussi, par conséquent, notre dépendance sur les importations.

Une autre raison pourquoi je pense que c'est une question de bon sens de présenter cette motion, c'est que cela nous permettrait de tamiser et de contrôler les demandes d'investissement. En effet, en tamisant bien les diverses demandes d'investissement, nous serions en mesure de mieux informer les ministères et organismes gouvernementaux de la possibilité d'impliquer adéquatement tous les Canadiens.

En consultant les autres pays qui sont sujets à vouloir investir au Canada et en reprenant et en appliquant leurs suggestions, les Canadiens seraient ainsi assurés que leurs droits et leurs deniers seraient protégés.

La fierté de nos hommes et femmes d'affaires est durement traitée par ce gouvernement. Il ne s'agit pas de s'approprier des idées données par les entrepreneurs étrangers mais plutôt d'y trouver un terrain d'entente pour permettre une collaboration plus adéquate entre les entrepreneurs non canadiens et les entrepreneurs canadiens.

• (1550)

Encore une fois, monsieur le Président, il s'agit de nos emplois. Il s'agit de les protéger. On parle de l'accessibilité du marché canadien face aux investisseurs étrangers, mais il ne faudra surtout pas oublier que les Canadiens qui sont en mesure de prendre part à l'économie du pays risquent de démissionner devant le manque d'action de la part du gouvernement.

On a répété à maintes reprises que l'on risque de voir des mises à pied au sein d'une entreprise contrôlée par des non-Canadiens. A mon avis, en stimulant nos investisseurs canadiens nous ne risquons pas ce genre d'injustice. Dans sa teneur actuelle, le projet de loi ignore la population canadienne. Par le passé, à travers le programme de l'AEIE, nous avons toujours tenté de prendre en considération le contenu canadien des investissements. Depuis quelques années seulement, les hommes et les femmes d'affaires canadiens ont repris confiance en notre pays et en la possibilité d'être considérés comme des partenaires à part entière. Le présent projet de loi, tel que présenté, n'établit aucune protection pour le Canadien qui veut